

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DE COLFONTAINE

Séance du 29 octobre 2013.

Présents : MM. Luciano D'ANTONIO, Bourgmestre-Président,
Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim
MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Echevins ;
Patrick PIERART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Francesca
ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Cécile DASCOTTE, Lino
RIZZO, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François
LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Monique DEKOSTER, Grazia
MALERBA, Antonino DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Giuseppe
SCINTA, Michaël CHEVALIR, Jean-François HUBERT, Fanny
GODART, Nancy PIERROT, Abdellatif SOUMMAR, Conseillers
communaux ;

Jean-Paul CULEM, Directeur général.

Objet : REC004.Doc001.54013-PR/JD – Pt. n° 20 – Centimes additionnels au
précompte immobilier – RENOUELEMENT

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique

Vu la délibération du Conseil communal du 23 octobre 2013,

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation et notamment l'article L1122-30,

Vu les articles 249 à 256 et 464 1° du Code des Impôts sur les
revenus,

Vu les dispositions légales et réglementaires en matière
d'établissement et de recouvrement des taxes communales,

Vu les finances communales,

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 8 voix contre et 2
abstentions

DECIDE :

Article 1: De renouveler au profit de la commune pour l'exercice 2014, la taxe
de 2800 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2: Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des
Contributions directes.

Article 2: Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions directes.

Article 3: La présente délibération sera transmise au Gouvernement Wallon pour approbation.

En séance à Colfontaine, le 29 octobre 2013.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur général,
(sé) JP. CULEM

Le Bourgmestre,
L. D'ANTONIO

POUR EXPEDITION CONFORME :
Colfontaine, le 7 novembre 2013.

Le Directeur général,



JP. CULEM



Le Bourgmestre,



L. D'ANTONIO